



Énoncé de position de la CASV-ACVP Le 13 juin 2016

Importation à usage personnel (IUP)

Énoncé :

La CASV-ACVP n'appuie pas le recours aux produits pharmaceutiques acquis dans le cadre de l'« Importation à usage personnel » (IUP) pour le porc. Les produits ainsi obtenus posent un risque pour la salubrité des aliments et pour la santé des animaux et ne devraient pas être utilisés dans les programmes de salubrité des aliments ou d'assurance de la qualité à la ferme.

Antimicrobiens contenant des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA)

Énoncé :

La CASV-ACVP n'appuie pas le recours à des antimicrobiens qui contiennent des ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), à moins que ce ne soit dans des conditions précises déclarées :

- Les antimicrobiens IPA ne devraient pas être administrés directement aux porcs. Ils doivent être composés par un vétérinaire ou un pharmacien en vertu du règlement sur les pharmaciens, importés conformément au règlement fédéral actuel et utilisés sous la direction et la prescription d'un vétérinaire dans le cadre d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide.
- Les antimicrobiens IPA ne devraient pas être utilisés si un produit similaire approuvé sur le marché (produit DIN) est disponible, qui s'est révélé suffisamment efficace pour répondre au besoin de la situation médicale particulière.
 - Des raisons économiques seules ne suffisent pas à préférer un IPA à un produit disponible sur le marché (produit DIN).
- Les antimicrobiens de Catégorie 1 établis par la DMV de Santé Canada ne devraient jamais être utilisés comme IPA.

Antimicrobiens de Catégorie 1 - Très haute importance

Énoncé :

La CASV-ACVP n'appuie pas l'utilisation préventive des antimicrobiens de Catégorie 1.